



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 83700

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de la pédopsychiatrie en Seine-Saint-Denis. En effet, la Seine-Saint-Denis connaît un manque cruel de moyens dans ce secteur avec seulement 10 lits d'accueil d'adolescents en crise pour tout le département. Or chacun s'accorde à reconnaître la Seine-Saint-Denis comme un des départements les plus sinistrés dans ce domaine dans toute la région Île-de-France. L'ensemble des professionnels qui exercent dans ce secteur quotidiennement auprès des jeunes en difficultés ne peuvent, malgré toute leur bonne volonté, leur engagement et leur motivation, faire face à une situation qui se dégrade depuis des années. Il semble donc urgent que l'État prenne en compte cette situation, notamment en attribuant des moyens supplémentaires à la pédopsychiatrie de la Seine-Saint-Denis afin de permettre aux acteurs de ce secteur d'exercer leur profession dans des conditions optimales. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre en faveur du secteur de la pédopsychiatrie de Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83700

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 671